



Association Le Chabot

Contribution du Comité Écologique Ariégeois et du Chabot à l'enquête d'utilité publique pour la réalisation de travaux coordonnés dans le lit et la berge du Salat à Seix.

Nous ne pouvons qu'approuver la décision prise de construire enfin un réseau de collecte des eaux usées digne de ce nom pour le village de Seix.

Nous regrettons par contre que ceci se fasse au détriment d'un cours d'eau en très bon état écologique, de ses berges, des habitats et des espèces protégées qui y vivent.

Une fois de plus la Nature sert de valeur d'ajustement, alors que d'autres solutions moins dommageables sont de tout à fait possibles.

Il est évident que dans ces conditions là nous sommes totalement opposés à ce projet de conduite posée dans le lit mineur du Salat.

Préliminaires

Le dossier d'enquête est caractérisé par une mise en scène en deux actes pour nous faire croire à la parfaite innocuité du projet par rapport au lit mineur de la rivière classée Natura2000 d'une part et d'autre part l'affirmation fallacieuse qu'il n'y a pas d'autre solutions pour installer une conduite des eaux usées.

Certains bureaux d'études d'impact, choisis et payés par les pétitionnaires sont malheureusement coutumiers dans la fabrication de ce genre d'études de complaisance.

Nous savons par le bulletin municipal (voir annexe II) qu'un chemin piétonnier est prévu sur l'emprise de la conduite nécessitant une largeur bien supérieure (2,50m) à ce que nécessiterait la consolidation de la seule conduite (20cm pour la conduite, 50cm pour le béton d'enrobage).

D'après nos renseignements (architecte travaillant pour la ville de Paris sur ce genre de problème) une conduite analogue ne nécessite aucunement un « chemin d'exploitation en béton pour piétonnier » (page 7 du dossier)

Au pire cette conduite aurait pu être logée dans une tranchée creusée dans la roche qui forme le fond du lit du Salat à cet endroit-là. Elle y serait bien mieux à l'abri des crues violentes dont le Salat est coutumier. Seuls les regards placés aux angles auraient à émerger du lit.

La lecture du dossier nous prouve par ces incohérences que le projet a été plusieurs fois remanié. On y trouve même un projet qui ne passait pas du tout par le lit de la rivière.

Il prévoyait, derrière la boulangerie, un poste de refoulement, technique couramment utilisée et fiable ailleurs.

Mais ici ce n'est pas possible ! page 20, ci-dessous :

Avant d'opter pour le choix du passage de la canalisation dans le lit du Salat, la mise en place de deux postes de refoulement avait été étudiée, respectivement au niveau du Campoursi et de la rue du Châlet (Passade de Siguer).

Ainsi, la visite terrain préalable a permis de mettre en avant l'impossibilité d'accès au quartier du Campoursi par un camion hydrocureur (rue très étroite) et donc l'impossibilité d'entretien du poste de refoulement.

De plus, le caractère enclavé du site du poste du Campoursi laissait suggérer une **absence de réactivité et de contrôle efficace** de l'exploitant en cas de dysfonctionnement du poste (poste peu visible, difficulté d'accès, dysfonctionnements potentiellement plus réguliers du fait de l'impossibilité d'hydrocurage de l'ouvrage, etc.).

Les postes étant équipés de trop-plein, le moindre dysfonctionnement du poste aurait entraîné un déversement continu, et relativement long, d'effluents bruts au milieu récepteur, allant à l'encontre de l'objectif du projet d'assainissement initié sur la commune de Seix (suppression de tous rejets directs) **contrairement à la solution finalement choisi de passage dans le lit du Salat.**

Cette dernière solution permet en effet de s'affranchir de tout risque de rejet direct dans le milieu récepteur.

Voilà, tout semble dit !

Ce n'est pas notre avis car au bord de l'Esbintz, vers la passerelle du Roy un même poste de relevage est prévu, accessible par une ruelle tout aussi étroite (à 4cm près mais avec un virage) et situé dans un endroit très peu fréquenté, contrairement à Campoursi à côté du fournil du boulanger où la présence est quotidienne. Visiblement, là-bas ça ne pose pas de problèmes.

Un autre poste, plus accessible celui là, est prévu à côté des anciens bains, quai Bordes-Pages en bordure du Salat aussi.

Nous voyons donc que d'un revers de main, sans aucune étude des coûts environnementaux et financiers la solution la moins dommageable pour le Salat et ses berges a été balayée.

Nous trouvons étonnant que le SMDEA ne dispose pas d'un véhicule cureur de postes de refoulement de petite taille, vu toutes les petites ruelles de nos villages de montagne qu'il faudra bien équiper en canalisations des eaux usées et où des postes de relevage sont souvent indispensables.

Remarques sur le dossier d'Incidences

En page 16 il est prétendu que le DOCOB n'est pas validé. C'est un mensonge : voir annexe

À la page 4 il est indiqué que le dossier d'incidences a été établi selon les règles de la DDT du Gard.

C'est vraiment très étonnant alors que la DREAL Midi-Pyrénées a établi un cahier des charges pour les études d'incidences.

Des recherches sur internet montrent qu'il s'agit d'un cahier des charges concernant la tortue de Hermann présente dans les endroits les plus secs du Var. On ne peut être que surpris par cet amalgame aberrant.

Un document de la DREAL Midi-Pyrénées montre qu'il est strictement nécessaire d'effectuer plusieurs visites de terrain s'échelonnant du mois d'avril à fin juin. Ici, une seule visite en septembre est aberrante.

Par exemple dans le Var les dates de visites. Tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Dates de prospections

Groupe étudié	Date	Précisions
Flore et habitats naturels	1 mars 2012	Evaluation de la diversité et la patrimonialité potentielles de la flore et des habitats naturels
	11 avril 2012	
	24 avril 2012	
	24 mai 2012	
	16 juin 2012	
	15 septembre 2012	Evaluation de la diversité et la patrimonialité potentielles de la flore et des habitats naturels (chemind'accès)
	19 mars 2013	

35

Dossier de demande de dérogation de destruction d'espèces protégées dans le cadre du projet d'aménagement du quartier « Le Clos du Papillon » sur la commune de Sainte-Maxime (83)
Biotope, Août 2013

Groupe étudié	Date	Précisions
Avifaune	5 mai 2012	Bonnes conditions météorologiques
	1er juin 2012	Prospections ornithologique (point d'écoute IPA) visant à identifier les espèces et les sensibilités présentes sur le site et observations directes (rapaces)
	12 septembre 2012	Analyse des enjeux écologiques sur le chemin d'accès
Reptiles	18 avril 2012	Prospections herpétologiques visant à identifier les espèces et les sensibilités présentes sur le site
	5 mai 2012	
	1er juin 2012	
	15 juin 2012	Protocole spécifique « Diagnostic approfondi Tortue d'Hermann »
	12 septembre 2012	Analyse des enjeux écologiques sur le chemin d'accès
Amphibiens	15 mars 2012	Prospections amphibiens nocturnes visant à identifier les espèces et les sensibilités présentes sur le site
	18 avril 2012	
	12 septembre 2012	Analyse des enjeux écologiques sur le chemin d'accès
Chiroptères	23 au 27 mai 2012	Pose d'un enregistreur cinq nuits consécutives
Insectes	3 mai 2012	Détermination des enjeux liés aux espèces protégées précoces (particulièrement les Proserpines)
	6 juin 2012	Inventaire de la diversité biologique (principalement Rhopalocères) - Recherche des Coléoptères saproxylophages
	12 septembre 2012	Analyse des enjeux écologiques sur le chemin d'accès

Il n'est pas étonnant que le bureau d'étude du SMDEA n'ait remarqué aucune espèce protégée. Il fallait aller sur le terrain à plusieurs reprises !

Moi-même (étude de biologie de terrain avec travail final en phytosociologie à l'université de Neuchâtel en Suisse) lors d'une visite le 13 août 2014 entre 11 heures 30 et 12 heures j'ai pu voir :

Coulœuvre à collier, nombreux lézards des murailles, déjection fraîche de Desman, Bergeronnette cendrée.

Passant par là très souvent et ayant habité à Seix de nombreuses années j'ai souvent observé sur la berge impactée

par le projet : Cingle plongeur, Martinet pêcheur, Héron cendré, Hirondelles des rochers (nichant sous la mairie et chassant au dessus du Salat)

Un riverain de la future conduite (très mal informé du projet) m'a indiqué la présence de nombreuses vipères dans le muret qui longe la berge et qui fait encore partie du lit mineur ; Bien que la présence de la vipère aspic ne puisse être exclue des vieux murs en pierre qui longent la berge, il est bien plus probable qu'il s'agit de la Couleuvre vipérine qu'un mimétisme presque parfait fait ressembler à la vipère. J'en ai plusieurs fois aperçu, écrasées (volontairement ou non) dans les caniveaux des ruelles du village pas loin des cours d'eau. C'est en effet une espèce semi-aquatique .

L'étude d'incidence en se limitant à de simples copier-coller des inventaire des ZNIEFF et DOCOB ne correspond nullement aux exigences du cahier des charges de la DREAL pourtant obligatoire .

L'ONEMA est exactement du même avis :

Ces schémas ne permettent ni d'estimer les volumes, ni de connaître les surfaces potentiellement impactées.

Un dossier d'incidence d'environ 70 page ne fait que citer des textes de référence ou copier/coller des documents issus du DOCOB, ZNIEFF. Aucune étude sérieuse des impacts potentiels n'est réalisée.

Tout ceci est donc inacceptable et il est impératif que ces études soient refaites par un autre bureau d'études, compétent cette fois-ci et mandaté par MIGADO, le cogestionnaire et animateur du site NATURA2000 !

Contacté par nos soins, MIGADO n'avait pas été contacté pour donner son avis sur ce projet.

D'ailleurs les auteurs l'avouent eux-mêmes à la page 40 : « La seule difficulté concerne l'exhaustivité de l'inventaire des espèces et habitats à protéger..... »

Il nous semble que la difficulté a été de ne pas les apercevoir pour ne pas avoir à en tenir compte.

En page 69 une photo montre les îlots qui représentent des habitats IC n°3270 intérêt communautaire. Leur végétation est en tous points identique à celles de berges qui seront détruites par le projet. Comme par hasard ces berges et leur végétation n'apparaissent pas dans l'étude . C'est pourtant bien là que se situe l'habitat du Desman.

(extrait de l'étude d'Alain Bertrand)



Arac, Massat, Ariège septembre 2008 Echelle 10 mm

Modalités du dépôt des fèces

Les fèces, sauf exception, sont déposées sur des rochers, ou morceaux de bois émergeant du cours d'eau ; dans les cours d'eau encombrés de gros blocs, elles sont presque toujours déposées dans les cavités formées par ceux-ci. Le dépôt sur les berges est exceptionnel et ne semble concerner que des entrées de cavités fréquentées par l'espèce. La hauteur par rapport au niveau de l'eau reste en général très faible (< à 10 cm). Elles sont ainsi aisément détruites par des crues même de faible amplitude. Dans la presque totalité des observations, les supports utilisés pour le dépôt des fèces sont accessibles par l'aval. En été et en automne, lors de la période de baisse des eaux et d'étiage, les sites les plus élevés sont abandonnés pour des sites plus bas. Ainsi en octobre 1987, j'ai pu observer sur les trois traverses horizontales d'une palette (type matériaux de construction) bloquée entre des rochers, trois amas de fèces d'âge différent.



Photo de fèces de Lézard des murailles trouvées le 13 août 2014 sur la berge qui sera détruite.

Nous sommes donc bien en présence d'une espèce protégée au niveau national, **et de son habitat** (gîte, alimentation et repos).

S'agissant d'un animal à activité diurne liée aux périodes d'ensoleillement mais qui se cache en cas de basses températures et en cas de danger dans des cavités, **tous travaux détruisant les berges auront pour conséquence la destruction d'individus d'une espèce strictement protégée.**

De l'absence de solution alternative ou la mauvaise foi à l'œuvre.

En regardant le dossier du SMDEA on s'aperçoit vite, sans être spécialiste, que des solutions alternatives et moins onéreuses existent.

Page 18 : il est évident que toutes les eaux provenant de la partie ouest du village sur les deux bords le l'Esbintz **peuvent rejoindre par gravité** le pont vers la mairie et ainsi traverser le Salat et rejoindre par la route et **par gravité** le poste (appelé faussement STEP sur une carte) situé en contre-bas de la maison de retraite . (Conduite déjà en place jusqu'en dessous du collège) .

Seules exceptions : vers la passerelle du Roy, quai Borde-Pages et Campourci où des postes de relevage étaient déjà projetés. Les faibles quantités récoltées (résidences secondaires, sauf la boulangerie à Campourci) ne poseraient pas de graves problèmes de pollution en cas de dysfonctionnement des postes.

Ci-contre, photo de la voûte du pont sur l'Esbintz à côté de la Mairie. On y voit bien les tuyaux d'évacuation traverser sous la voûte. En façade de la voûte on y observe le passage de conduits (téléphone ou ERDF?) La conduite des eaux usées pourrait être placée de la même manière.



Ci dessous vue depuis la ruelle de la passerelle vers le sud sur la zone à traverser venant de la maternelle.



Page 22 : (voir annexe III) cette carte de la première solution élaborée montre que depuis la zone de la maternelle la conduite pouvait être amenée sans problème vers la rue de la passerelle à travers une zone quasiment en friche. Depuis le chemin de la passerelle la conduite peut rejoindre la conduite existante de la rue Gaston Lagorre vers le nord-est en empruntant deux tronçons de chemin communaux et en traversant sur une courte distance, en leur limite, deux parcelles qui semblent inutilisées.

Extrait cadastre sur Géoportail.



L'habitation 472 dispose déjà d'un assainissement autonome. Si nécessaire l'ajout d'un filtre à percolation rendrait les rejets inoffensifs pour la rivière.

Comparaisons des coûts.

(approximatifs car elles sont absentes du dossier, bien que normalement elles soient exigées)

La solution alternative que nous proposons nécessite le creusement d'une tranchée de 40 à 50cm de large, de 0,80m de profondeur sur une longueur de 204ml dans du terrain meuble (anciens jardins) et son rebouchage. Il faut prévoir 8 regards. Une trajectoire plus rectiligne permettrait d'en supprimer 4.

Un entrepreneur nous a certifié que notre proposition serait nettement moins onéreuse que le projet en bordure de rivière de 230ml qui comprendrait des passages de creusement en roche dure (granodiorite, proche du granite), 10 regards, un enrochement de plusieurs centaines de m³, environ 86m³ de béton pour le passage piétonnier, 32m³ pour l'enrobage de la conduite en fonte, plus onéreuse mais exigée en lit de rivière. En plus environ 450m³ de matériaux drainant 20/40, seront nécessaires ; tout cela à transporter par des passages étroits des ruelles du village.

On peut évaluer tout ça à environ 1000 tonnes.

Dans ces estimations **les coûts environnementaux** ne sont pas inclus.

Sans être des experts en la matière nous avons tenté d'établir un devis approximatif en prenant comme base le référentiel des prix 2011 du SMDEA de la Haute Savoie disponible sur internet.

Tranchée pour conduite diamètre 125 à 250mm	11.50 le ml	204ml	2346 €
Fourniture et pose , PEHD CR16	39.- le ml	204ml	7956 €
Sable pour enrobage conduite	28.- le m3	40,8m3	1142 €
regards diamètre 1000mm	8 unités	340.-	2720. €
tampons (couvertcles)	8 unités	210.-	1680 €
remise en état	2.20 /m2	408 m ²	897.60 €
installation chantier	1 unité	1000.-	1000. €
sous-total			17 641.60 €
poste de refoulement à 2 pompes 1,1kW chacune avec plateau broyeur			
p. ex : FLYGT MICRO 10/1300 DXG			4784 €
TOTAL (HT)			22 425 euros

En comparaison, ci dessous le coût du projet proposé par le SMDEA :

- BUDGET

L'enveloppe prévisionnelle des travaux concernant le projet dans son ensemble s'élève à 75 000.00 HT €.

Nous exigeons que plusieurs solutions alternatives en dehors du lit de la rivière et leurs coûts respectifs soient élaborées par un bureau de génie civil indépendant du SMDEA.

Aspect paysager.

En page 25 du dossier de présentation le futur ouvrage nous est montré par un seul trait rouge fin sur fond photographique de très petite dimension. **Il est absolument impossible de se rendre compte de l'impact visuel futur de l'ouvrage.**

Un photomontage a partir d'exemples réels est indispensable. La dimension et la couleur des blocs montrés en page 83 laissent craindre le pire.



Ci dessus un photomontage effectué par nous. Là les blocs sont plus gris que ceux prévus.

Il faut un sacré culot pour prétendre qu'aucun impact paysager « notable » est à prévoir.

Le projet se situe dans le périmètre de protection de l'Eglise de Seix et de la Maison Forte, inscrites aux Monuments Historiques.

Les nouveaux ouvrages prévus ne vont pas modifier profondément l'environnement du site d'un point de vue paysager. Aucun impact paysager notable n'est donc à prévoir.

Pour une intégration paysagère optimale, il est prescrit que les enrochements soient réalisés avec des **pierres de nature similaire aux murs de soutènement des berges du Salat** (type moraine, grès), dans les couleurs grisées (type pierre basaltiques).

Compte tenu des difficultés à trouver des moraines dans la région, il est prévu de réaliser les enrochements avec les pierres photographiées ci-dessous :



Toutes les mesures seront prises pour que leurs dimensions et leurs litages soient le plus proche possible de l'existant, dans la mesure des possibilités techniques, les enrochements devant assurer une consolidation pérenne (enrochements de taille homogène et de calibre 1m³ projetés).



La photo ci-dessus, prise lors d'une de ces nombreuses petites crues du mois de mai et de juin lors d'orages poussés par le vent du sud et qui font massivement fondre les névés. On y voit que le niveau de l'eau passe rapidement à 1m au dessus du niveau normal.

La prétendue absence de moraines est un autre mensonge, caractéristique de ce dossier :

Les pierre roulées de type granitoïde en provenance de Turguilla/ Vallée d'Ars se trouvent en grande quantité en début de vallée du Garbet en remontant 1 à 2km après Oust dans les moraines de front laissées par les glaciers d'Aulus et d'Ustou en amont du Pont de la Taule.

La crue de 1983 qui avait éventré l'église de Salau a eu lieu début octobre en période d'étiage. L'eau avait atteint le haut du mur situé devant les bains au quai Borde-Pages.





Ci-dessus deux photos de la crue d'octobre 1983. La décrue est déjà bien amorcée. La position des troncs d'arbres montre que l'eau est passée bien au dessus de la passerelle.

Cette crue avait emporté une partie de l'église romane et le pont de Salau, le pont de Coume Caude et de grosses portions de route départementale.

Ces crues violentes sont fréquentes sur le Salat. Une tous les dix / quinze ans.en moyenne.

L'ouvrage, tel qu'il est conçu ne pourra résister.

Les blocs d'enrochement, à peine fixés par l'arrière avec du béton de tranchée, situés au niveau de l'eau seront vite décollés par l'action du gel-dégel quasi quotidienne en hiver.

À la première crue un peu sérieuse certains blocs seront inévitablement arrachés laissant l'eau s'engouffrer dans le matériau de remplissage meuble. La conduite, privée de son support, ne résistera pas longtemps. Les eaux usées de Seix retrouveront rapidement le lit du Salat.

Info récente

Nous venons d'apprendre que le PPRN (plan de Prévention de Risques Naturels) arrivait à l'enquête publique le 29 août 2014. Il est très probable qu'il modifie les zones constructibles en zones inondables. **Nous demandons une prolongation de l'enquête pour pouvoir prendre en considération les préconisations du PPRN.**

Pour toutes ces raisons (et il y en aurait encore beaucoup d'autres) nous vous demandons de donner un avis défavorable pour ce projet néfaste pour l'environnement, le paysage et les finances.

**Pour le Comité Écologique Ariégeois,
le président, Daniel Strub**

**Pour le Chabot,
le président,**

Annexe I

Éditorial

La constitution du réseau Natura 2000 en Ariège repose sur 15 sites en application de la Directive « Habitats » et 6 zones de protection spéciale (ZPS).

L'étude de la rivière Salat démarrée en 2006 devait permettre l'élaboration du DOCOB, document de gestion porté par la Fédération de Pêche de l'Ariège assistée de l'ANA et de MIGADO.

Le 4^{ème} comité de pilotage en mars 2009 a permis à la fois la validation de la charte du site et du DOCOB.

Je tiens à souligner l'excellence des études qui ont été réalisées par les opérateurs dans le respect des partenaires et des délais qui leur étaient impartis.

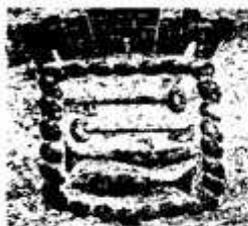
Ce site qui fait partie d'un grand site interdépartemental et régional a été divisé en entités qui ont toutes leur DOCOB approuvé ou en passe de l'être (rivière Salat, rivière Ariège, rivière Hers, Garonne amont et Garonne aval).

Au cours du second trimestre 2010, un COPIL fédérant les 5 sous sites validera tous les DOCOB et proposera la présidence du comité de suivi « phase animation » aux collectivités territoriales. J'engage vivement ces dernières à se porter candidates à l'instar du PNR et de la commune du Port sur d'autres sites. Le patrimoine environnemental est exceptionnel et mérite bien que les élus de proximité s'emparent de leur protection.

Je renouvelle mes remerciements à l'association MIGADO et à la Fédération de Pêche dont la pertinence des analyses a permis de restituer un travail de grande qualité.

Marie-Thérèse DELAUNAY
Sous-Préfète de Saint-Girons

Annexe II



Soùn de Seich

<http://www.seix.fr>

Bulletin trimestriel du Conseil Municipal de SEIX



Juillet 2012

11 - Signature convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (travaux assainissement bordure du Salat) :

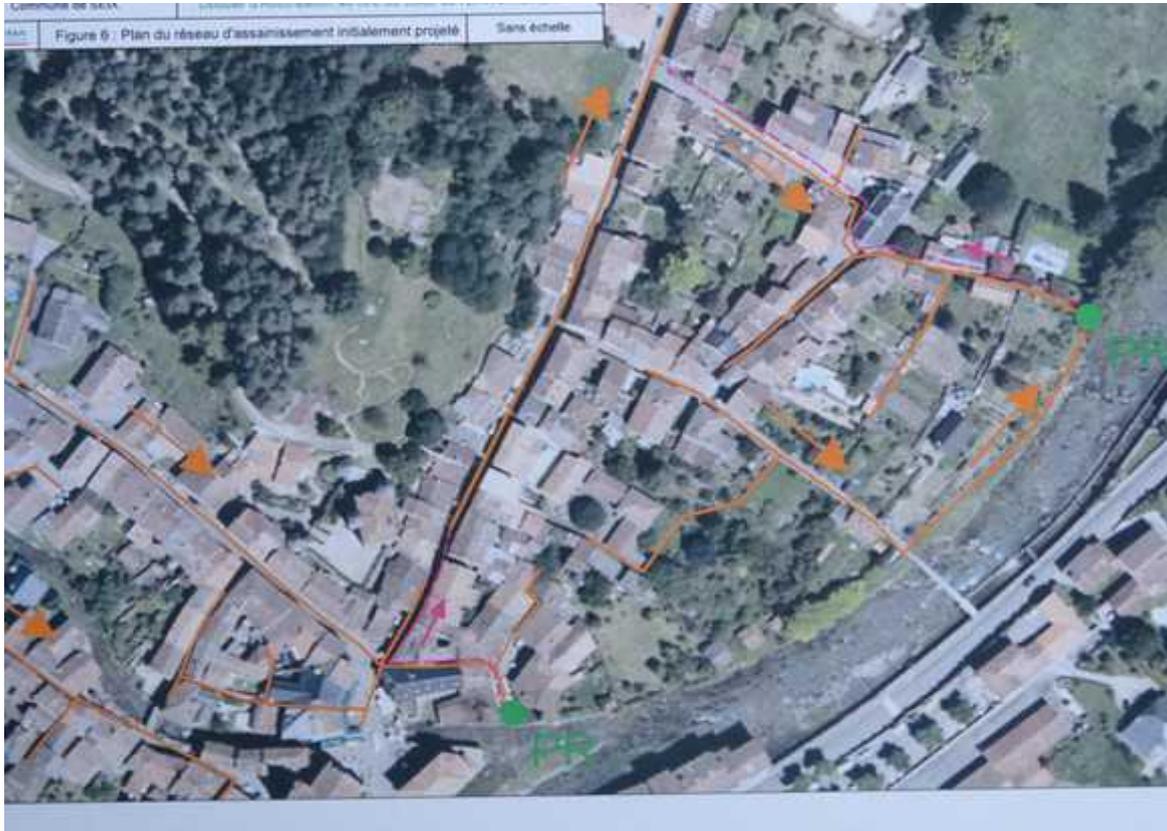
Le SMDEA doit réaliser des travaux d'assainissement des eaux usées sur la commune.

Le réseau de collecte projeté emprunte sur une partie de son tracé le lit du Salat. A la faveur de ces travaux, nous souhaiterions effectuer des travaux de confortement de la berge rive gauche en pied de mur de soutènement, et aménager sur cette plate forme de renfort un parcours piétonnier. Compte tenu des implications techniques entre le réseau d'assainissement et l'aménagement de la plate forme piétonnière, les travaux doivent être réalisés de manière coordonnée et conjointe afin de permettre une pose simultanée. Il nous est proposé que le SMDEA prenne la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation desdits travaux, à l'exception de la maîtrise d'œuvre confiée à un bureau d'étude non mandaté par le SMDEA. La Commune procèdera au règlement des travaux réalisés pour son compte. (17 050 € HT).

Le Conseil Municipal **DECIDE** de transférer par convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de confortement de la berge rive gauche en pied de mur de soutènement, et aménager sur cette plate forme de renfort un parcours piétonnier en coordination avec la réalisation du réseau d'assainissement au SMDEA et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à son exécution.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Annexe III : page 17 : premier projet abandonné par la suite



Les cheminements avaient déjà été prévus à peu près comme nous le proposons .

AnnexeIV :



Projet actuel : une conduite de refoulement est bel et bien prévue (traits violets) qui traverse sur le pont de l'Esbintz par l'extérieur aval de la voûte. (en bas à gauche de l'image). Rien ne s'oppose donc qu'elle traverse les ponts de l'Esbintz et du Salat pour rejoindre la conduite existante sur la rive droite à partir du contre-bas du collège.

Annexe V : la vue « magnifique » qu'auraient les promeneurs sur Seix depuis la passerelle projetée par la mairie !
On a pris le pire, mais la poste, les pompiers ou la pharmacie est-ce vraiment mieux ?

